

La période de demande de Prestation canadienne d'urgence pour étudiants débutera le 15 mai 2020

14 mai 2020

Partout au Canada, les étudiants de niveau postsecondaire sont confrontés à des défis sans précédent alors qu'ils s'efforcent de finaliser leurs études et de se trouver un emploi d'été pendant la pandémie de COVID-19. Dans le cadre du Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19, le gouvernement du Canada fournit un soutien direct aux étudiants et aux nouveaux diplômés qui doivent composer avec un marché du travail très différent cet été.

Le 13 mai, la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées, l'honorable Carla Qualtrough, et la ministre du Revenu national, l'honorable Diane Lebouthillier, ont annoncé que la période pour présenter une demande de Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE) commencera le vendredi 15 mai 2020. La PCUE, versée par l'Agence du revenu du Canada (ARC), fournira un soutien temporaire du revenu aux étudiants de niveau postsecondaire et aux nouveaux diplômés admissibles qui n'arrivent pas à travailler ou à se trouver un emploi d'été en raison de la COVID-19 ou qui travaillent et gagnent moins de 1000 \$ par mois.

S'ils sont en mesure de travailler, les étudiants doivent être activement à la recherche d'un emploi pour être admissibles à la PCUE. S'ils ne peuvent pas trouver un emploi en raison de la COVID-19, ou s'ils ne gagnent pas plus de 1000 \$ par mois, ils peuvent présenter une nouvelle demande pour chaque période d'admissibilité à la PCUE. Les étudiants peuvent s'inscrire au GuichetEmplois.gc.ca pour trouver des possibilités de gagner un revenu et une expérience de travail enrichissante qui les aideront à assurer leur réussite future.

La PCUE sera versée de mai à août 2020 aux étudiants qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents et qui sont inscrits à un programme d'études postsecondaires menant à l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat; ou qui ont terminé leurs études depuis décembre 2019. Les Canadiens qui étudient à l'étranger et les diplômés du secondaire qui poursuivront leurs études au cours des prochains mois pourront également l'obtenir. La Prestation fournira 1250 \$ toutes les quatre semaines aux étudiants admissibles, ou 2000 \$ pour la même période aux étudiants admissibles qui ont un handicap ou des enfants ou des personnes à charge.

L'ARC offrira le même processus de demande simple et rapide que celui qui a permis de verser la PCU à des millions de Canadiens. À compter du 15 mai 2020, les étudiants admissibles pourront présenter une demande pour la PCUE en ligne à partir de leur dossier de l'ARC ou par téléphone en appelant la ligne sans frais automatisée. Pour faciliter la gestion des demandes, les étudiants seront invités à présenter leur demande sur une période de quatre jours selon leur mois de naissance. Ceux qui utilisent le dépôt direct peuvent s'attendre à recevoir leur paiement dans les trois à cinq jours ouvrables suivant la confirmation de leur admissibilité.

L'ARC encourage les étudiants admissibles à se préparer en prenant les trois mesures suivantes :

1. **Se créer un profil auprès de l'ARC** en téléphonant au 1-800-959-8281 (pour les étudiants qui n'ont jamais présenté de déclaration de revenus).
2. **S'ouvrir un compte dans Mon dossier de l'ARC**. Il s'agit du moyen le plus rapide et le plus facile de présenter une demande.
3. **S'inscrire au Dépôt direct** pour que la PCUE soit versée directement dans leur compte bancaire. Les institutions financières de tout le pays permettent également aux Canadiens de s'inscrire au Dépôt direct de l'ARC en quelques étapes faciles à partir de leur portail.

Le gouvernement du Canada demeure fermement résolu à aider tous les Canadiens pendant cette pandémie mondiale. Il continuera d'envisager avec attention toutes les mesures supplémentaires qu'il peut prendre pour y arriver.

Citations

« En cette période sans précédent, les emplois d'été se font rares, et les étudiants de niveau postsecondaire craignent de ne pas arriver à joindre les deux bouts. Grâce à la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants, le gouvernement du Canada fournit aux étudiants l'aide financière dont ils ont besoin pour se loger. Lorsque le Canada se sortira de cette pandémie, nous voulons nous assurer que les étudiants auront les moyens de poursuivre leurs études et d'entreprendre des carrières fructueuses. »

- L'honorable Carla Qualtrough, ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées

« Les étudiants canadiens représentent l'avenir de notre pays. Nous sommes conscients que la pandémie de COVID-19 les touche tout particulièrement. C'est pourquoi nous avons pris des mesures décisives afin qu'ils ne passent pas à travers les mailles du filet. L'ARC a versé des millions de dollars en prestations à ceux qui en ont le plus besoin. Nous continuerons sur cette lancée et aiderons les étudiants grâce à la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants. »

- L'honorable Diane Lebouthillier, ministre du Revenu national

« Les jeunes Canadiens ne sont pas uniquement les dirigeants de demain, ils sont les dirigeants d'aujourd'hui. Notre rôle - aujourd'hui plus que jamais - est de leur fournir l'aide dont ils ont besoin pour réaliser leur plein potentiel. La Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants nous permettra d'y parvenir. C'est un des principaux éléments de la solution proposée par notre gouvernement pour aider les jeunes canadiens à faire face à l'incertitude suscitée par la COVID-19. »

- L'honorable Bardish Chagger, ministre de la Diversité et de l'Inclusion et de la Jeunesse

Faits en bref

- La PCUE pourrait aider environ un million d'étudiants qui doivent composer avec un marché du travail très différent cet été en raison de la COVID-19 afin qu'ils puissent payer leurs factures.
- La PCUE sera versée de mai à août 2020 aux étudiants de niveau postsecondaire et aux diplômés. La PCUE sera versée aux élèves du secondaire et à ceux qui travaillent à l'obtention d'un équivalent au diplôme d'études secondaires :
 - De mai à août 2020 s'ils reçoivent leur diplôme ou son équivalent avant le 10 mai 2020;
 - de juin à août 2020 s'ils reçoivent leur diplôme ou son équivalent entre le 10 mai et le 6 juin 2020;
 - de juillet à août 2020 s'ils reçoivent leur diplôme ou son équivalent entre juin et décembre 2020.
- Le 22 avril 2020, le premier ministre a annoncé une série de mesures totalisant près de 9 milliards de dollars qui visent à aider les étudiants et les nouveaux diplômés touchés par la COVID-19. Ces mesures comprennent la PCUE ainsi que le doublement des montants des bourses d'études et l'augmentation du seuil des prêts étudiants pour l'année scolaire à venir. Un moratoire de six mois, sans intérêt, sur le remboursement des prêts étudiants est déjà en vigueur.
- La PCUE fait partie du Plan d'intervention économique en réponse à la COVID-19, qui prévoit déjà 146 milliards de dollars pour venir en aide aux Canadiens et aux entreprises en ces temps sans précédent.

Produits connexes

- [DOCUMENT D'INFORMATION: La Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants](#)
- [Document d'information - Soutien aux étudiants et aux nouveaux diplômés touchés par la COVID-19](#)

Liens connexes

- [Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants](#)
- [Mon dossier - ARC](#)
- [Dépôt direct - ARC](#)

Pour plus d'information

The logo for the Government of Canada, featuring the word "Canada" in a serif font with a small Canadian flag above the letter 'a'.

Gouvernement du Canada
165 Hôtel de Ville , Phase II, 11e étage
Gatineau Québec
Canada K1A 0J2
www.gc.ca